

**CHARTE du réseau « LES AMIS de TERRE DES HOMMES FRANCE »**

Adoptée le 15 mai 2022 par l’Assemblée générale de Terre des Hommes France

**CONTEXTE DES MISSIONS ET DE LA VISION DE TERRE DES HOMMES FRANCE**

Terre des Hommes France (TDHF), association de loi 1901 reconnue d’utilité publique et membre de la Fédération Internationale Terre des Hommes, a été créée en 1963.

L'association de solidarité internationale s’était engagée dans la lutte contre les inégalités et les injustices, et dans l'accès aux droits humains fondamentaux.

Terre des Hommes France considère que toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants ont le droit à vivre dignes. Notre conception d’une société durable et juste implique le respect des droits humains fondamentaux.

Parmi ces droits et face à l’urgence climatique, TDHF a décidé d’orienter sa mission pour le droit de tous les enfants et de tous les jeunes sur la planète à bénéficier d’un environnement sain et sûr.

L’environnement et les droits humains sont étroitement liés. Les dégâts environnementaux et climatiques menacent directement le droit à la vie, à la santé, à la sécurité, à l’eau, à des conditions de vie décentes, au développement, au logement, à l’éducation, au travail, à la culture, ainsi que les droits des peuples autochtones.

Les enfants et les jeunes sont le groupe le plus vulnérable aux préjudices, conséquences désastreuses de la crise climatique et à la perte de biodiversité. Mais ils sont également essentiels pour anticiper, trouver des solutions, faire preuve de résilience, et peuvent donc apporter d'importantes contributions et servir de multiplicateurs d’opinions et d’actions. Ainsi, les enfants et les jeunes doivent être activement impliqués dans les processus de prise de décision et dans les mesures d’adaptation et de protection du climat.

TDHF s’engage désormais avec les enfants et les jeunes pour la défense et la promotion des droits environnementaux, et dans des actions contre les causes du changement climatique et pour des solutions face à ses conséquences.

Terre des Hommes France collabore d’égal à égal avec ses partenaires pour l’élaboration et la réalisation des projets.

L’association n’envoie ni matériel ni expatrié mais propose notamment un appui financier, logistique, pour le renforcement des capacités, la réalisation et le suivi des projets.

Pour TDHF, le développement durable passe par le renforcement des capacités et l’autonomisation des populations : les actions doivent donc être réalisées par elles et pour elles.

La relation de partenariat est basée sur la confiance et l’entraide, nous avons chacun autant à apprendre qu’à apporter.

Terre des Hommes France, ayant récemment réorganisé son fonctionnement et repositionné ses orientations stratégiques, a décidé de créer un espace autonome, le réseau « Les Amis de Terre des Hommes France ».

Parce que beaucoup d’enfants, de femmes et d’hommes vivent dans des situations de pauvreté, d’insécurité, de vulnérabilité et d’inégalités toujours croissantes, et amplifiées par le changement climatique, et parce que nous sommes tous concernés par l’avenir de l’Humanité et de la planète, il est essentiel de pouvoir rechercher ensemble un effet de levier et d’union des forces, et ainsi créer des ponts de solidarité.

Terre des Hommes France se donne pour mission, grâce à des actions de terrain, de sensibilisation et de plaidoyer, en France et à l’international :

* Le soutien aux enfants et aux jeunes pour leur assurer un environnement sain et sûr.
* La promotion de la préservation de l’environnement.
* La défense et la promotion des droits fondamentaux.
* Le soutien aux associations et partenaires locaux qui conduisent des actions de Solidarité Internationale, de coopération et de développement durable en se fondant sur la réflexion collective, l’échange d’expériences et la volonté de transmettre.
* L’aide aux populations civiles dans le cadre d’actions d’urgence.
* Le développement de partenariats pour la défense des Droits Economiques, Sociaux, Culturels et Environnementaux.

**CADRE D’ENGAGEMENT DES MEMBRES DU RESEAU DES AMIS DE TERRE DES HOMMES FRANCE**

Le réseau « Les Amis de Terre des Hommes France » est un espace autonome d’échanges, de réflexion, de mutualisation, de soutien et de renforcement des capacités, ouvert de manière libre et volontaire à toute personne morale (association, collectif, entreprise, collectivité territoriale, fondation…), apolitique et non-religieuse, et dont l’objet et les activités s’inscrivent dans les valeurs et la vision portées par Terre des Hommes France.

Ce réseau est un réservoir de compétences et de connaissances au service des uns et des autres.

**8 raisons de rejoindre le réseau des Amis de Terre des Hommes France :**

1. Être solidaire, soutenir la mission de Terre des Hommes France, et partager ses valeurs.
2. S’associer à Terre des Hommes France dans le cadre de votre politique RSE et/ou de votre engagement pour le développement durable et le respect des droits humains.
3. Fédérez vos collaborateurs et partenaires autour de votre engagement solidaire.
4. Être au fait de l’actualité et sujets de fond sur les droits environnementaux des enfants et des jeunes, et la lutte contre le changement climatique.
5. Travailler en réseau pour améliorer et renforcer les partenariats.
6. Gagner en visibilité.
7. Faire connaître l’actualité de votre organisation aux autres membres du réseau et à Terre des Hommes France.
8. Participer à des actions pour la défense et la promotion de la préservation de l’environnement et des droits des enfants et des jeunes.

**En adhérant, les personnes morales s’engagent ainsi :**

* Au respect mutuel et au dialogue entre elles.
* A la réciprocité et à la complémentarité d’idées, d’expériences, de savoirs pour agir ensemble.
* A s’entre-aider.
* A promouvoir les missions et les actions de Terre des Hommes France, à favoriser la réalisation de ses objectifs et à répondre aux besoins de l’association (en fonction des capacités).
* Communiquer avec Terre des Hommes France sur leurs projets en lien avec ses missions.
* Respecter la politique de protection des mineurs en vigueur au sein de l’association.

**ADHESION**

Pour adhérer au réseau des Amis de Terre des Hommes France, les personnes morales doivent :

* Adhérer pleinement à la présente charte, aux statuts de Terre des Hommes France et au fonctionnement du réseau,
* Communiquer leurs statuts lors de la demande d’adhésion faite par bulletin d’adhésion dûment rempli,
* S’acquitter d’une cotisation annuelle de 60 euros versée à Terre des Hommes France

(En vue d’une exonération totale ou partielle de ce montant, la situation sera étudiée au cas par cas),

* Désigner un ou plusieurs représentants au sein du réseau et communiquer ses ou leurs coordonnées (si des difficultés venaient à apparaître avec le ou les représentants d’un membre, de telle façon que le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses principes seraient impactés, il pourra être demandé au membre de procéder au remplacement de la ou des personnes concernées).

La demande d’adhésion est à transmettre au Secrétaire Générale de Terre des Hommes France par voie électronique.

L’adhésion est effective après validation de la demande par une commission dûment mandatée par le Conseil d’administration de Terre des Hommes France.

Les membres du réseau ne pourront prétendre à aucune rémunération ou compensation liée au fait de l’adhésion ou de leurs activités au sein du réseau.

**FONCTIONNEMENT DU RESEAU**

**Généralités.**

La coordination du réseau est assurée par le Secrétaire Général de Terre des Hommes France ([secretariat-general@terredeshommes.fr](mailto:secretariat-general@terredeshommes.fr)).

La personne référente pour Terre des Hommes France est la personne en charge de la direction de l’association (tdhf@terredeshommes.fr)

Afin de favoriser les échanges, les représentants des membres du réseau sont inscrits sur une *mailing list* et autres outils de communication internes utiles.

Une rencontre annuelle du réseau est organisée par ses membres.

Une page du site internet de TDHF (www.terredeshommes.fr) est consacrée au réseau et la liste actualisée de ses membres y figure (ainsi que leur logo et une présentation synthétique).

Une partie du rapport annuel de TDHF est consacrée aux activités du réseau.

TDHF s'engage à fournir les éléments et outils (institutionnels, de communication, etc.) pertinents au réseau et à ses membres, et réciproquement.

Les membres du réseau des Amis de Terre des Hommes France reçoivent les informations de TDHF. Réciproquement, les entités composant le réseau s'engagent à communiquer à TDHF leurs informations pouvant intéresser Terre des Hommes France.

Les membres du réseau peuvent librement communiquer sur leur appartenance à ce réseau.

Les membres du réseau peuvent utiliser le logo « les Amis de Terre des Hommes France » qui leur sera fourni.

**Les Amis de Terre des Hommes France développent leurs actions en cohérence avec les missions et actions de TDHF.**

Ces actions peuvent revêtir plusieurs formes :

* Soutien à Terre des Hommes France par la diffusion et le relai des informations, communications et initiatives, la participation à des événements, mais également en proposant des compétences de membres des Amis de Terre des Hommes France à Terre des Hommes France.
* Des activités propres aux Amis de Terre des Hommes France.
* Participation à des réseaux et collectifs (nationaux ou locaux) dont les objectifs et missions convergent avec ceux de Terre des Hommes France.
* Organisation des liens entre les différentes entités du réseau et TDHF.
* Le réseau des Amis de Terre des Hommes France et ses membres travaillent à maintenir et à développer les liens avec le niveau local.

Le réseau pourra également permettre à ses membres de créer entre eux des projets en partenariat, dans toute partie du monde, sans engager la responsabilité de Terre des Hommes France. Ces projets une fois définis feront l’objet de conventions particulières, et le réseau en sera informé.

**Respect des règles en vigueur et prévention des risques.**

En accord avec les statuts de Terre des Hommes France, le réseau veille à prévenir et à gérer toute situation de conflit réel, potentiel ou apparent, pouvant exister entre ses intérêts et les intérêts personnels ou professionnels de toute personne agissant au nom de l’association ou du réseau.

Terre des Hommes France et le réseau adoptent une approche de tolérance zéro face à la fraude, la corruption, le détournement de fonds, et tout comportement fautif qui se manifeste par un acte positif ou une abstention de nature volontaire ne correspondant pas à l’exécution normale de la relation. Il peut s’agir du non-respect des statuts de Terre des Hommes France, de la présente charte, des codes pénaux, de procédure pénale, du travail, ou leurs équivalents internationaux, de la règlementation sur la protection des données, mais aussi de l’inexécution ou de la mauvaise exécution de la mission sans raison fondée.

Tous les agissements considérés comme fautifs pourront, en fonction du statut de la personne concernée et en fonction de leur gravité et/ou de leur répétition, faire l’objet d’une mesure ou sanction.

**Radiation.**

Toute entité membre ayant un comportement avéré ne présentant plus les garanties totales d’adhésion aux valeurs de cette charte sera radié de cette dernière sans compensation aucune.

La radiation est alors prononcée pour juste motif par le Conseil d'administration de Terre des Hommes France. L’entité membre est informée de la procédure engagée à son encontre, par lettre recommandée du Secrétaire Général, quatre semaines au moins avant la date de réunion du Conseil d'Administration devant statuer sur son exclusion du réseau. La lettre contient le motif précis devant amener à la radiation, afin de lui permettre de présenter utilement sa défense.

Si des projets communs sont en cours d’exécution, ils seront clos dans les meilleurs délais.

-----------------------------

**Pour (Dénomination sociale) :**

**Nom et prénom du Président ou représentant légal  :**

**Date et lieu  :**

**Cachet et signature  :**